

Réunion du 25 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etai
présents :
- Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procurat
ion(s) :
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Richard STOLTZ ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) :
- Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ
- Absent(s) :
- Rapporteur :
- Docteur Yves LE TALLEC

N° CG/2012/28 - Développement local urbain : CUS - 2223
Révision à mi-parcours du contrat de territoire de
l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- dans le cadre de la révision à mi-parcours du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014, accepte la demande de la ville de STRASBOURG et de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) relative à l'abandon de projets majeurs inscrits au volet métropolitain et au transfert des crédits libérés sur des opérations courantes des volets 1 et 2
- approuve la nouvelle programmation des opérations inscrites au CTAS pour la période 2012-2014, détaillée dans les tableaux annexés
- rappelle que conformément aux conditions de mise en œuvre de ce contrat, toute opération inscrite à un contrat de territoire doit faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un examen par la commission permanente.

Le Conseil Général rappelle en outre que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour décider des éventuels ajustements financiers du CTAS 2009-2014.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120625-68588-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/12